



CONDUITE HIVERNALE PRÉPAREZ-VOUS !

VÉRIFIEZ VOTRE VÉHICULE

LES PNEUS

↳ Les « pneus contact » ou « pneus neige »

Leur utilisation n'est pas réglementée.

↳ Les pneus cloutés ou à crampons

peuvent être utilisés du samedi précédant le 11 novembre au dernier dimanche de mars l'année suivante.

N'OUBLIEZ PAS DE CONTRÔLER RÉGULIÈREMENT LA PRESSIION DES PNEUS.

↳ Les chaînes

- ▷ Faire un essai de montage avant le départ ;
- ▷ Se garer à l'écart de la chaussée pour le montage ;
- ▷ Poser les chaînes sur au moins 2 roues motrices ;
- ▷ Vérifier leur tenue régulièrement et les retirer dès qu'elles ne s'imposent plus.

LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ

L'ESP (contrôle électronique de trajectoire) doit être déconnecté en cas de neige ou verglas. Le régulateur de vitesse ne doit pas être activé sur chaussée mouillée ou glacée.

LES ÉLÉMENTS PARTICULIÈREMENT SENSIBLES AU FROID

Faites tester votre batterie, vérifiez les niveaux d'antigel et du liquide lave-glace, utilisez du lave-glace antigel, vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, dégivrage, vérifiez vos essuie-glaces.

LES ACCESSOIRES INDISPENSABLES

Raclette, balayette, produit de dégivrage, de protection des joints de portière, chiffon pour essuyer vitres et phares, lampe de poche, vêtements chauds et couverture (de survie de préférence). En cas de long trajet, munissez-vous aussi de nourriture et de boissons chaudes.

N'OUBLIEZ PAS QUE LE GILET DE SÉCURITÉ ET LE TRIANGLE SONT OBLIGATOIRES DANS LE VÉHICULE



ADAPTEZ VOTRE CONDUITE

- Écoutez les radios locales et restez attentifs aux messages de prudence.
- Roulez lentement et prévoyez plus de temps pour vous déplacer : en cas de neige, de verglas ou de pluie, adaptez votre vitesse à l'état de la route.
- Prenez garde aux mauvaises conditions de visibilité et soyez particulièrement attentifs aux usagers vulnérables.
- Si la visibilité est inférieure à 50 mètres, la vitesse ne doit pas excéder 50 km/h, quel que soit l'état de la chaussée.
- Allumez vos feux de croisement dès que la luminosité est insuffisante.
- Allongez de façon significative les distances de sécurité.
- En cas de visibilité réduite, la distance entre 2 véhicules ne doit pas être inférieure à 50 m.
- Conservez une conduite souple : évitez les dépassements intempestifs, les accélérations soudaines ou les freinages brusques.
- Anticipez les risques en regardant loin devant vous, en repérant les zones délicates plus exposées au verglas.
- Circulez dans toute la mesure du possible sur les routes principales.
- En cas d'axe bloqué ou en approche : renoncez à poursuivre votre trajet. Sur autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Laissez la priorité aux engins de déneigement et de salage :
 - Facilitez leur passage.
 - Ne doublez pas un engin de salage ou de déneigement en service (d'ailleurs le Code de la route l'interdit).

INFORMEZ-VOUS

LES CONDITIONS DE CONDUITE

Pour aider les usagers de la route à mieux se déplacer en période hivernale, quatre situations, représentées par un code couleur, ont été définies.

Ce code traduit le degré de difficulté rencontrée sur la route compte tenu de la seule présence de neige ou de verglas ainsi que la possibilité ou non de circuler.

Condition de conduite hivernale	Code couleur	Description	Conseil aux usagers
C1	Route normale	Absence de dangers ou difficultés spécifiques à l'hiver au niveau de la chaussée.	Soyez prudents. Une route ne peut jamais être considérée sans danger.
C2	Route délicate	Présence de verglas ou de neige localisée.	Réduisez votre vitesse et soyez très vigilants. Augmentez l'interdistance entre véhicules. Pneus hiver conseillés.
C3	Route difficile	Conditions de conduite très difficiles, possibilités de se déplacer incertaines.	Montez des équipements hivernaux adaptés aux conditions, sinon différez votre déplacement.
C4	Route impossible	Circulation impossible sur l'axe, même avec un véhicule équipé de chaînes à neige.	Ne circulez pas.

EN CAS DE VIGILANCE MÉTÉO ORANGE, EVITEZ DE PRENDRE LA ROUTE

- ▷ Différez vos déplacements non indispensables
- ▷ Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer
- ▷ Renseignez-vous sur les conditions de circulation et conditions de conduite
- ▷ Préparez votre déplacement et votre itinéraire

OÙ SE RENSEIGNER ?

➤ CNIR/CRICR

www.bison-fute.gouv.fr

Tél. 0 800 100 200

(appel gratuit depuis un poste fixe)

➤ MÉTÉO FRANCE

www.meteofrance.com

Tél. 32 50

(1,35 €/appel + 0,34 €/mn)

➤ CONSEIL GÉNÉRAL

www.cotedor.fr - rubrique inforoute

Tél. 03 80 63 30 63

(serveur vocal)

➤ DIR CE (A38 ET ROCADE)

www.dir-centre-est.fr

Tél. 0 820 229 165

(0,112 € la connexion et 0,09 €/mn).

➤ APRR (A6, A31, A36, A39, A311)

www.aprr.fr

Tél. 36 20 Dites : « Mon autoroute »

(0,15 €/mn)



PREFET DE LA CÔTE-D'OR

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**